



Doc. 13731
22 avril 2015

Drones et exécutions ciblées: la nécessité de veiller au respect des droits de l'homme et du droit international

Amendement¹ n° 2

Dans le projet de résolution, à la fin du paragraphe 3, insérer la phrase suivante :

« Par ailleurs, les Etats-Unis d'Amérique disposent sur le territoire de certains Etats membres du Conseil de l'Europe de bases de transmission qui jouent un rôle indispensable dans la réalisation d'attaques à l'aide de drones. »

Note explicative

Hormis les programmes de développement de drones de combat et de partage de renseignements des Etats membres avec les Etats-Unis, les bases américaines situées sur le territoire des Etats membres ont aussi une fonction de relais matériel qui ne doit pas être négligée.

Déposé par:

WERNER Katrin, Allemagne, GUE
ANAGNOSTOPOULOU Athanasia, Grèce, GUE
ELZINGA Tuur, Pays-Bas, GUE
GÜR Nazmi, Turquie, GUE
HANŽEK Matjaž, Slovénie, GUE
JOHNSSON FORNARVE Lotta, Suède, GUE
JÓNASSON Ögmundur, Islande, GUE
KATRIVANOU Vasiliki, Grèce, GUE
KAVVADIA Ioanneta, Grèce, GUE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
PANTZAS Georgios, Grèce, GUE
VITSAS Dimitris, Grèce, GUE

1. 2015 - Deuxième partie de session

